

Lettre ouverte à Madame la Ministre de la Culture

Madame la Ministre,

Nous, compagnies chorégraphiques représentant la danse sous toutes ses formes, classables ou inclassables, équipes conventionnées, dé-conventionnées, aidées au projet ou à la compagnie, ou encore hors de tout dispositif de soutien, compagnies éclectiques, donc, mais toutes indépendantes –ce qui nous rassemble-, sommes au cœur de la création artistique.

Nous sommes 520 structures associatives professionnelles, qui tissons au fur et à mesure de nos parcours des liens étroits avec les réseaux institutionnels – scènes nationales, CCN, CDC, scènes conventionnées, théâtres de ville, festivals...-, sur l'ensemble du territoire et hors de nos frontières. Nos activités s'articulent autour de trois principaux pôles, que sont la création, la diffusion et la sensibilisation des publics, activités générant par ailleurs des emplois aux compétences et qualifications spécifiques, couvrant un très large éventail de métiers, des artistes aux personnels des théâtres, en passant par les techniciens, administrateurs, producteurs et tourneurs.

Aujourd'hui, nous sommes mobilisés, réunis et vigilants face à la situation très inquiétante qui touche le secteur du spectacle vivant, et les compagnies chorégraphiques en particulier.

Certes, les signes positifs donnés à Nîmes par le Président de la République en janvier auraient pu nous rassurer.

Mais la garantie de l'existence, et le rôle du Ministère de la Culture, ne sont-ils pas affaiblis par l'installation du Conseil pour la Création Artistique, organe dépendant directement de l'Élysée ?

L'abandon du gel des crédits pour la création sera-t-il effectivement et équitablement appliqué par les DRAC sur l'ensemble du territoire ? En 2008, le dégel n'a pas été appliqué de manière homogène par les 22 DRAC et certaines compagnies ont subi une baisse allant jusqu'à 5% de leurs subventions.

L'éducation artistique et culturelle est-elle réellement une priorité, lorsque les crédits afférents (titre 224) sont annoncés en baisse, et alors que le statut des artistes intervenant à ce titre n'est toujours pas reconnu ?

Vous affirmez souhaiter que l'État passe, dans ses relations aux collectivités territoriales, du statut de prescripteur à celui de partenaire. Mais peut-on être assuré que l'État ne se désengagera pas d'une politique culturelle incitatrice forte d'aménagement du territoire, en matière d'art et de culture, à l'heure où la cartographie, les responsabilités et les ressources des collectivités sont en phase de restructuration ?

Vous évoquez la nécessité de redéfinir les missions des labels, notamment de recentrer les scènes nationales sur la diffusion et la pluridisciplinarité, et certes, notre secteur souffre aujourd'hui du manque de visibilité et de mobilité des œuvres. Mais à terme, les capacités de production de l'ensemble des réseaux seront considérablement amoindries, si ces réformes s'entendent à budget décroissant (à en croire le Projet de Loi de Finances 2009-10-11), voire faussement constant si des ressources extra-budgétaires, par définition non pérennes, peuvent être dégagées et quelles pièces seront diffusées si elles ne sont pas correctement produites ? Vous souhaitez, parallèlement, que des structures comme les CCN, plus spécifiquement tournées vers des activités de production, redéployent leurs moyens dans un souci de partage. Les CCN, par le biais de leur dispositif "accueil-studio", constituent déjà des partenaires significatifs pour le montage de nombre de nos projets, mais outre leurs capacités disparates en termes de moyens et d'équipes, à soutenir d'autres créations que celles de leurs directeurs, il n'est pas souhaitable que ces institutions se substituent à l'État pour le soutien aux plus fragiles.

Le rapport des Entretiens de Valois souligne la place centrale de l'artiste, mais les mesures concernant les compagnies et le soutien à la création restent floues. Le renforcement des dispositifs de résidences et de compagnonnages, l'augmentation de la durée des conventions, la professionnalisation de nos structures, autant d'axes inscrits dans les préconisations du rapport, pourront se révéler bénéfiques à notre secteur. Mais il nous faut être vigilants : quelles sont les mesures concrètes qui inciteront les théâtres à associer davantage les artistes à leurs lieux ? quels seront les critères et indicateurs d'évaluation pour les conventionnements ? Les sommes planchers seront-elles maintenues à des niveaux décents ? Cette modification du dispositif sera-t-elle génératrice de plus d'exclusion, et d'une augmentation cruciale de la précarisation des compagnies ? L'objectif

du taux de renouvellement des « équipes artistiques aidées » (cible nationale 2009 : 33%) nous inquiète, car il empêchera la structuration et une professionnalisation pérenne de nos activités.

Vous l'aurez compris, Madame la Ministre, à l'heure de la prise de conscience du poids économique, social, fédérateur et incontournable que représente le secteur de l'art et la culture, à l'heure de la refonte des politiques culturelles –réforme dont nous mesurons aussi la nécessité dans le respect du dialogue démocratique-, nous souhaitons, nous, compagnies chorégraphiques, être associées aux réflexions en cours et à venir, et veillerons à être intégrées aux Conférences régionales du spectacle vivant, dès leur mise en place.

Nous comptons sur vous et votre ministère, pour prendre en compte nos regards et nos réalités.

En vous remerciant de l'intérêt que vous saurez porter à nos attentes, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Les signataires :

Prénom, Nom, Fonction, Compagnie-Ville